

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

21 juin 2018

---

**AGRICULTURE DURABLE POUR L'UNION EUROPÉENNE - (N° 1094)**

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N° 3

présenté par  
Mme Lorho

-----

**ARTICLE UNIQUE**

I. – À l'alinéa 58, après le mot :

« innovants »,

insérer les mots :

« et la recherche en agronomie » .

II. – En conséquence, après l'alinéa 58, insérer l'alinéa suivant :

« 19 *bis*. Encourage la Commission européenne à étendre le Plan national dépérissement du vignoble à l'échelle européenne. »**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le dépérissement, qui touche 15 à 20 % du vignoble français, est dû aux maladies du bois, notamment l'esca et l'eutypiose. L'esca a été jugée par l'Institut national de la recherche agronomique comme « la maladie la plus préoccupante du vignoble attribuée à un complexe de champignons ». Toutes deux touchent de nombreuses productions françaises mais également européennes. « Dans certains domaines, cela représente 5 % de rendement de moins chaque année », a expliqué Jean Martin Dutour, président de l'interprofession des vins du Val-de-Loire. Le manque à gagner pour le vignoble français pourrait atteindre jusqu'à 1 milliard d'euros chaque année – soit 10 % du montant global. Le Gouvernement français prévoit d'injecter près de 10.4 millions d'euros dans le Plan national dépérissement du vignoble entre 2017 et 2022. Pour répondre à la préoccupation du texte à son article 19, qui encourage à « favoriser le développement d'outils technologiques innovants », il est proposé d'encourager également la recherche en étendant le Plan en question à l'échelle européenne.